
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 MARS 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 28 Février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents** : 24

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, SANCHEZ, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur AMOURI (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame CARTA*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 3 : DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2025
(DPV 2025) – EXTENSION DE L'ÉCOLE GEORGE SAND ET AMÉNAGEMENT
DE SA COUR OASIS.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, la commune de Denain est engagée dans un large programme de renouvellement de ses espaces et équipements publics. Ce projet de rénovation urbaine porte sur trois secteurs, dont le secteur Denain Centre.

La rénovation urbaine du centre-ville, prévoit d'importants travaux visant à créer un pôle d'équipement public à vocation d'éducation, sur l'îlot urbain compris entre les rues Lazare Bernard, la rue Désandrouins et l'Impasse Désiré Megueule.

Au cœur de cet îlot se trouve l'école George SAND qui accueille environ 134 élèves répartis dans 8 classes de maternelles. Cette école construite au début des années 1920 est confrontée à de nombreux problèmes liés à l'évolution des normes d'accueil des établissements recevant du public. Très contrainte spatialement, une des ailes de l'école est très vétuste. Elle souffre de l'absence d'une salle de motricité/ salle polyvalente, d'une salle Bibliothèque Centre Documentaire et de locaux techniques. Certaines salles dédoublées présentent une forme inadaptée en L et les sanitaires doivent être rénovés. Enfin la cour de récréation est d'une surface limitée par rapport au nombre d'élèves et est totalement imperméabilisée.

Face à ce constat, la Ville de Denain souhaite profiter des travaux prévus sur les espaces publics de l'îlot dans le cadre du NPNRU pour réaliser une extension de l'école George SAND et y aménager une cour Oasis.

Le programme de la restructuration de l'école George Sand est le suivant :

- Les besoins fonctionnels intérieur et la restructuration de l'école sont les suivants :

- 1 salle de motricité – salle polyvalente : 130 m² ,
- 2 dortoirs pour 50 élèves sur environ 100 m²,
- 1 salle Bibliothèque et Centre de Documentation,
- 2 blocs sanitaires élèves (*dont 1 en réhabilitation*) de 50 m²,
- 1 sanitaire du personnel (*en réhabilitation*) : 10 m²,
- 1 salle de repos du personnel (*en réhabilitation*) : 20 m²,
- reconfiguration de 2 Classes dédoublées existantes ayant une forme inadaptée en L,
- 1 local pour ordure ménagère : 10 m².

- Les besoins fonctionnels extérieurs :

- réaménager le Parvis d'accueil,
- réalisation d'une cours d'école oasis sur une surface de 520 m²,
- aménagement d'un préau de 130 m².

Le projet d'extension devra de plus être exemplaire sur le plan environnemental, notamment par le recours à des matériaux biosourcés.

Le coût de cette opération est estimé à **2 237 952 € TTC** et correspond au plan de financement prévisionnel suivant :

BILAN D'OPERATION PREVISIONNEL – EXTENSION G. SAND			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux de démolition	63 200,00	DPV 2025	1 200 000,00
Etude de diagnostic et MOE	160 000,00	CAPH (<i>Dotation d'investissement contrat quartiers 2030</i>)	200 000,00
Travaux d'extension et d'aménagement de la cour oasis	1 445 000,00	Part Ville	470 838,35
CT et CSPS	25 000,00	FCTVA	367 113,65
Etudes techniques et frais concessionnaire	30 000,00		
Frais de publicité	1 760,00		
Mobilier	50 000,00		
Tolérances et aléas (3%)	45 000,00		
Révisions de prix (3%)	45 000,00		
Montant total en € HT	1 864 960,00		
TVA	372 992,00		
Montant total en € TTC	2 237 952,00	Recettes	2 237 952,00

Le reste à charge de la Ville est de **470 838,35 € TTC** après récupération du Fonds de Compensation TVA.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le budget et le plan de financement de l'opération.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2025 (*DPV*) pour un montant de **1 200 000,00 €** conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération.

.../...

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter le Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut au titre de Politique de la Ville d'un montant de **200 000 €** conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter toutes autres subventions susceptibles d'être mobilisées au taux le plus favorable.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférant à cette affaire.

● **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au Budget primitif.

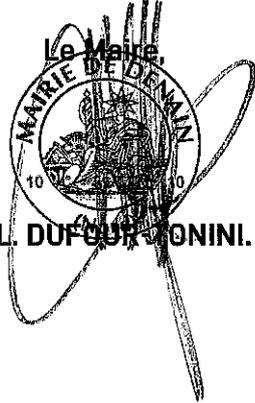
L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. DUFOUR-GIGNINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....